

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TITRE II

§ 2. — DÉPENSES DE NATURE EXTRAORDINAIRE

TABLEAU XVI

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1919

TITEL II

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN AARD

TABEL XVI

VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSCHEN DE DEPARTEMENTEN
EN DIENSTEN

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. — UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
1	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains — Travaux de construction et de parachèvement. — Restauration de la prison d'Audenarde	175,000 »	400,000 »	575,000 »
2	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Ameublement	»	300,000 »	300,000 »
3	Eglise de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement.	160,000 »	»	160,000 »
4	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église	75,000 »	»	75,000 »
5	Église des SS -Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges.	50,000 »	15,000 »	65,000 »
6	Camp d'internement	»	200,000 »	200,000 »
7	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	100,000 »	»	100,000 »
8	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges. — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement	»	50,000 »	50,000 »
9	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Reconstruction de l'asile de Mons. — Restauration de l'asile de Tournai	25,000 »	670,000 »	695,000 »
10	Institution royale de Messines. — Acquisition d'un Immeuble. — Ameublement	»	800,000 »	800,000 »
11	Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités	»	100,000 »	100,000 »
12	Office central belge pour les prisonniers de guerre	»	2,000,000 »	2,000,000 »
13	Construction de la nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur	100,000 »	»	100,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.		685,000 »	4,735,000 »	5,420,000 »
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
14	Reconstitution du service sanitaire du Bas-Escaut et du port d'Anvers.	»	300,000 »	300,000 »
15	Sources minérales de Spa : frais d'études et premiers travaux d'aménagement	»	100,000 »	100,000 »
A REPORTER. . . . fr.		»	400,000 »	400,000 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
39,000 »	»	39,000 »	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden — Werken tot aanbouw en voltooiing. — Herstelling van de gevangenis te Oudenaarde.	1
50,000 »	»	50,000 »	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat — Aankoop van gronden — Meubelen.	2
88,000 »	»	88,000 »	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing.	3
»	»	»	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen — Meubilering van de kerk.	4
»	»	»	Kerk der HH Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen.	5
»	80,000 »	80,000 »	Interneeringskamp.	6
»	»	»	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschvoorde voor het bouwen van de kerk te Boschvoorde.	7
1,000 »	300,000 »	301,000 »	Bouwen van een toevluchthuis voor vrouwen, te Brugge. — Inrichtingen van de middenverwarming en van de electrische verlichting. — Meubilering.	8
42,000 »	»	42,000 »	Staatskrankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen. — Heropbouw van het gesticht te Bergen — Herstelling van het gesticht te Doornik.	9
»	»	»	Koninklijk gesticht te Meessen. — Aankoop van een eigendom. — Meubelen . . .	10
10,000 »	»	10,000 »	Tusschenkomst van den Staat in de kosten van het wederopmaken der registers van den burgerlijken stand in den oorlog vernietigd.	11
»	3,600,000 »	3,600,000 »	Belgische middendienst voor de krijgsgevangenen	12
»	»	»	Oprichting van de nieuwe weldadigheidsschool te Sint-Servaas-bij-Namen. . . .	13
230,000 »	5,880,000 »	6,110,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
			MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
»	»	»	Herstel van den gezondheidsdienst van de Neder-Schelde en van den haven van Antwerpen.	14
»	»	»	Minerale bronnen van Spa ; kosten van studie en eerste geschikmakingwerken . . .	15
»	»	»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. — UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	REPORT . . . fr.	»	400,000 »	400,000 »
16	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre Provisoirement et en égard aux événements, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 100,000 francs dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées sur l'article 16 au Haut Commissaire du Gouvernement belge en France.	»	6,000,000 »	6,000,000 »
17	Fonds du Roi Albert. Subside. (Arrêté-loi du 23 septembre 1916).	»	9,400,000 »	9,400,000 »
18	Dépenses des provinces et des communes nécessitées par les événements de guerre dont la charge serait reprise par l'Etat	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	»	15,800,000 »	15,800,000 »
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
19	Reconstitution de l'agriculture. Achats de bétail, engrais, semences, etc, pour les besoins immédiats de l'agriculture	»	180,000,000 »	180,000,000 »
20	Subsides aux communes et aux waterings dévastées par la guerre, pour études et frais de projet, et pour les aider à réparer les dommages à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages destinés à l'irrigation et à l'assèchement de terrains fangeux ou marécageux. Indemnités aux agents voyers pour frais occasionnés par des enquêtes au sujet de dommages de guerre.	»	40,050,000 »	40,050,000 »
21	Fonctionnement de services, missions, commissions et comités spéciaux pour l'étude et l'examen des projets de reconstitution des régions dévastées par la guerre et pour le contrôle de l'exécution; subsides pour l'établissement de ces projets; mesures pour la vulgarisation des meilleurs procédés de reconstruction des habitations détruites et de reconstitution du sol. Expériences, démonstrations, statistiques, impressions et divers	»	400,000 »	400,000 »
22	Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole. Travaux de nivellement et de reconstitution du sol. Cultures dans les régions dévastées. Achats d'engrais, de semences, de machines, d'animaux. — Subsides et encouragements à divers agents temporaires. Indemnités; salaires. — Matériel et divers	»	15,000,000 »	15,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. . . . fr.	»	235,450,000 »	235,450,000 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
»	»	»	OVERDRACHT.	
»	90,000 »	90,000 »	Gezondheidsdienst en inrichting voortvloeiende uit de oorlogsgebeurtenissen . . .	16
			Voorloopig en ten aanzien van de gebeurtenissen, bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekénhof van 29 October 1846, kunnen achtereenvolgende voorschotten van 100,000 frank, waarvan de verrechtvaardiging later zal geschieden, op artikel 16 aan den Hooger Belgischen Commissaris in Frankrijk, verleend worden.	
»	»	»	Koning Albert fonds. Toelage. (Besluit-wet van 23 September 1916)	17
»	1,000,000,000 »	1,000,000,000 »	Uitgaven der provinciën en gemeenten, door de oorlogsgebeurtenissen veroorzaakt, en waarvan de last door den Staat mocht worden overgenomen.	18
»	1,000,090,000 »	1,000,090,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
			MINISTERIE VAN LANDBOUW.	
»	»	»	Herstelling van den landbouw. Aankoop van meststoffen, zaden, enz., voor de onmiddellijke behoeften van den landbouw.	19
»	»	»	Toelagen aan de gemeenten en aan de wateringén door den oorlog verwoest, voor studiën en kosten van ontwerpen en om haar te helpen de schade te herstellen aan de gemeenteweg toegebracht alsmede aan de onbearbare en onvlotbare waterloopén en aan de werken bestemd tot de besproeiing en droogmaking der slijkerige of moerassige gronden. Vergoedingen aan de agenten der buurtwegen voor onkosten veroorzaakt door onderzoeken nopens den oorlog.	20
»	»	»	Werking der diensten, zendingen, commissies en bijzondere comiteiten voor studie en onderzoek der ontwerpen van heropbouw der door den oorlog verwoeste streken en voor het uitvoeringstoezicht; toelagen voor het tot stand brengen dezer ontwerpen; maatregelen voor de vulgarisatie der beste heropbouwwijze van de vernielde woningen en grond. Proefnemingen, demonstraties, statistieken, druk- en verschillende andere onkosten.	21
»	»	»	Herstel van vee en landbouwgeriefwerken. Gelijkmaking en herstelling van den grond. Bebouwingen in de verwoeste streken. Aankopen van meststoffen, zaden, machines, dieren — Toelagen en aanmoedigen aan verschillende tijdelijke bedienden. Vergoedingen, dienstloonen. — Materieel en verschillende behoeften.	22
»	»	»	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Auc.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
23	Routes et raccordements, Expropriations et travaux. Construction, redressements et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État. Création. — Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	13,000,000 »	30,000,000 »	43 000,000 x
24	Bâtiment à construire sur un terrain appartenant à l'État et situé à l'angle du quai des Dominicains et de la rampe du pont Saint-Michel sur la Lys, à Gand.	»	»	»
25	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	100,000 »	»	100,000 »
26	Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers. Agrandissement	200,000 »	»	200,000 :
27	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges. Achèvement.	200,000 »	»	200,000
28	Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Parachèvement.	50,000 »	»	50,000
29	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles. Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.	100 000 »	»	100,000
30	Bâtiments de l'État : protection contre l'incendie.	50,000 »	»	50,000
31	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	100,000 »	375,000 »	475,000
32	Mont des Arts. — Agrandissement et dégagement des Musées royaux de peinture et de sculpture	1,000,000 »	»	1,000,000
33	Tir national à Schaerbeek. — Réfection des installations.	100,000 »	»	100,000
34	Casernement des gendarmeries et des bâtiments militaires. — Locaux du service du casernement des gendarmeries — Construction, appropriation, extension, amélioration, réquisition et achat d'immeubles, expropriation et aménagement	2,810,000 »	12,500,000 »	15,310,000
35	Canaux, rivières, évacuation des eaux des polders du nord de la Flandre et installations maritimes d'Anvers : expropriation, travaux, dragages, y compris ceux relatifs aux programmes définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du 15 mai 1912	55,000,000 »	40,000,000 »	95,000,000
36	Ports et côtes : expropriation et travaux	1,500,000 »	7,000,000 »	8,500,000
37	Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges . .	3,900,000 »	»	3,900,000
38	Achat de matériaux : frais divers	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	80,110,000 »	89,875,000 »	169,985,000

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der voorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
5,000,000 »	500,000 »	5,500,000 »	Wegen en verbindingen. Onteigeningen en werken. Aanleggen, herstellen en verbeteren. Squares en openbare parken afhangende van de staatswegen. Aanlegging. — Toelagen aan de gemeenten voor werken tot verbetering der staatswegen in den doortocht der agglomeraties. — Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Afskoop door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten bestaande op de vergunde wegen en bruggen; toelagen aan de provincies en gemeenten voor dergelijken afskoop.	23
75,000 »	»	75,000 »	Gebouw op te richten op een grond toebehoorende aan den Staat en gelegen op den hoek der Dominicanenkanaal en der belling van de Sint-Michiëlbrug over de Leie te Gent.	24
»	»	»	Justitiepaleis van Gent. — Geschiktmaking en verandering	25
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Antwerpen. — Vergrooting	26
200,000 »	»	200,000 »	Hotel van het provinciaal Bestuur te Brugge. Voltooiing	27
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Hasselt. Algeheele voltooiing	28
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Brussel. Verbetering en uitbreiding der provinciale inrichtingen aan den kant der Lombardstraat.	29
»	»	»	Staatsgebouw : bescherming tegen brand	30
150,000 »	»	150,000 »	Paleis van het Jubelpark. Koninklijke Museums voor sier- en nijverheidskunsten . .	31
»	»	»	Kunsthof. — Vergrooting en vrijmaking der Koninklijke Museums voor schilder- en beeldhouwkunst.	32
12,000 »	»	12,000 »	Nationale Schietbaan te Schaerbeek. — Herstelling der inrichtingen	33
800,000 »	»	800,000 »	Kazerneering der gendarmeries en der militaire gebouwen. Lokalen van den dienst der kazerneering der gendarmeries. — Aanbouw, geschiktmaking, uitbreiding, verbetering, opeisching en aankoop van onroerende goederen, onteigening en meubeleering.	34
3,000,000 »	»	3,000,000 »	Vaarten, rivieren, afvoer van het water der polders van het Noorden van Vlaanderen en haveninrichtingen van Antwerpen : onteigening, werken, uithoggingen, met inbegrip van deze welke betrekking hebben op de programma's bepaald bij de wetten van 10 Mei 1900, van 30 Maart 1906 en van 15 Mei 1912.	35
2,700,000 »	»	2,700,000 »	Havens en kusten : onteigening en werken	36
»	»	»	Verhooging van het kapitaal van de Maatschappij der Haveninrichtingen van Brugge.	37
2,500,000 »	»	2,500,000 »	Aankoop van bouwstoffen : allerlei onkosten	38
3,437,000 »	500,000 »	26,937,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.				
Ravitaillement.				
39	Personnel : traitements et indemnités	»	700,000 »	700,000 »
40	Matériel : loyers, mobilier, fournitures de bureau, achats de livres, dépenses diverses.	»	300,000 »	300,000 »
41	Frais de route et de séjour dans le pays et à l'étranger. — Indemnités du personnel des missions à l'étranger. — Loyers, fournitures de bureaux, frais divers . . .	»	800,000 »	800,000 »
42	a) Ravitaillement de la population civile de la Belgique.	»	644,000,000 »	644,000,000 »
	b) Subsidés aux œuvres de secours	»	200,000,000 »	200,000,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT . fr.		»	845,800,000 »	845,800,000 »
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
43	Chemin de fer. — Voies et Travaux	39,590,600 »	»	39,590,600 »
44	Id. Aménagement du quartier de la Putterie	1,000,000 »	»	1,000,000 »
45	Id. Jonction Nord-Midi	11,850,700 »	»	11 850,700 »
46	Id. Traction et matériel	3,000,000 »	»	3,000,000 »
47	Services de l'électricité	2,574,000 »	»	2 574,000 »
48	Id. de la Marine	3,523,500 »	»	3,523,500 »
49	Administration des Postes	3,000,000 »	»	3 000,000 »
50	Id. des Télégraphes et des Téléphones	4,181,000 »	»	4,181,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES fr.		68,719,800 »	»	68,719,800 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige diensjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.	
			Bevoorrading.	
»	10,000 »	10,000 »	Personeel : jaarwedden en vergoedingen	39
»	30,000 »	30,000 »	Materieel : huur, huisraad, bureelbenodigdheden, boekenaankoop, uitgaven van verschillenden aard.	40
»	150,000 »	150,000 »	Reis- en verblijfkosten in België en in het buitenland. — Vergoedingen voor het personeel van zendingen in het buitenland. — Huur, bureelbenodigdheden, uitgaven van verschillenden aard	41
»	6,000,000 »	6,000,000 »	a) Bevoorrading van de Belgische burgerlijke bevolking	42
»	»	»	b) Toelagen aan onderstandinstellingen	
»	6,190,000 »	6,190,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.	
			MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	
10,000,000 »	»	10,000,000 »	Spoorwegen. — Weg en Werken	43
»	»	»	Id. Beschikbaarstelling van den wijk Putterie	44
»	»	»	Id. Noord-Zuid Verbinding	45
»	»	»	Id. Trekdienst en materieel	46
650,000 »	»	650,000 »	Dienst der electriciteit.	47
77,500 »	»	77,500 »	Id. der Zeewezen	48
300,000 »	»	300,000 »	Bestuur der Posterijen.	49
3,700,000 »	»	3,700,000 »	Id. der Telegraf en Telephoon.	50
14,727,500 »	»	14,727,500 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
51	Armement, munitions, outillage, charroi avec harnais pour l'artillerie de campagne, l'infanterie, la cavalerie et le génie; armement des forts de la Meuse et d'Anvers, munitions pour bouches à feu des forts d'Anvers, installations électriques dans les forts et travaux divers relatifs à la réorganisation de l'armée, etc	»	»	»
52	Matériel de guerre du génie; construction et aménagement des ouvrages, bâtiments, voies ferrées, routes, réseaux téléphoniques, etc., dans les positions fortifiées, polygones et camps d'instruction	»	»	»
53	Outillage scientifique de l'École militaire	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE. . . . fr.	»	»	»
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
54	Exécution des conventions conclues entre l'État belge et S. M. l'Impératrice du Mexique ainsi qu'entre l'État belge et les Princesses Louise, Stéphanie et Clémentine de Belgique. (Loi du 30 mars 1914)	676,730 77	»	676,730 77
55	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »	»	20,000 »
56	Augmentation de la part d'intervention de l'État dans le capital de la Société anonyme du Canal et des Installations Maritimes de Bruxelles	2,200,000 »	»	2,200,000 »
57	Acquisition, aménagement, construction et ameublement de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services du Département des Finances	1,700,000 »	»	1,700,000 »
58	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »	»	200,000 »
59	Acquisitions d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	500,000 »	»	500,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES fr.	5,296,730 77	»	5,296,730 77
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.			
	Cours et tribunaux des dommages de guerre.			
60	Traitements et indemnités du personnel	»	1,942,900 »	1,942,900 »
61	Indemnités de voyage et de séjour du personnel	»	1,135,700 »	1,135,700 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,078,600 »	3,078,600 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
			MINISTERIE VAN OORLOG.	
10,000,000 »	»	10,000,000 »	Bewapening, munities, voertuigen, met paardegetuigen, voor de veldartillerie, de infanterie, de cavalerie en de genie; bewapening der forten van de Maas en van Antwerpen, munities voor vuurmonden der forten van Antwerpen, elektrische inrichtingen in de forten en verschillende werken betrekkelijk de herinrichting van het leger, enz.	51
3,162,000 »	»	3,162,000 »	Krijgsmaterieel voor de genie; opbouw en geschiktmaking van de werken, gebouwen, spoorbanen, wegen, telefonische netten, enz. in de verdedigingsstellingen, polygoonen en onderrichtingskampen.	52
45,000 »	»	45,000 »	Wetenschappelijke toestellen van de Militaire school.	53
13,207,000 »	»	13,207,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OORLOG.	
			MINISTERIE VAN FINANCIËN.	
»	»	»	Uitvoering der overeenkomsten getroffen tusschen den Belgischen Staat en H. M. de Keizerin van Mexico alsmede tusschen den Belgischen Staat en de Prinsessen Louise, Stephanie en Clementine van België. (Wet van 30 Maart 1914.)	54
»	»	»	Voorschotten aan het waarborgsfonds ingesteld bij artikel 20 der wet van 24 December 1903 op de herstelling der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen.	55
»	»	»	Verhooging van het aandeel van den Staat in het kapitaal van de Naamlooze Vennootschap der Vaart- en Haveninrichtingen van Brussel.	56
50,000 »	»	50,000 »	Aankoop, inrichting, aanbouw en meubilering van lokalen voor den dienst van de bewaring der hypotheeken en andere diensten van het Departement van Financiën.	57
»	»	»	Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.	58
300,000 »	»	300,000 »	Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het boschdomein en tot uitbreiding en regelmatigmaking van de grenzen der Staatseigendommen, namelijk der domeinduinen.	59
350,000 »	»	350,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	
			MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.	
			Hoven en rechtbanken voor oorlogsschade.	
»	»	»	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel	60
»	»	»	Reis- en verblijfvergoedingen van het personeel	61
»	»	»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. — UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	REPORT. . . . fr.	»	3,078,600 »	3,078,600 »
62	Matériel	»	200,000 »	200,000 »
63	Frais de justice	»	5,140,040 »	5,140,040 »
64	Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre. (<i>Credit non limitatif</i>)	»	1,000,000,000 »	1,000,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. . . . fr.	»	1,008,418,640 »	1,008,418,640 »
	RÉCAPITULATION.			
	Ministère de la Justice	685,000 »	4,735,000 »	5,420,000 »
	Id. de l'Intérieur	»	15,800,000 »	15,800,000 »
	Id. de l'Agriculture	»	235,450,000 »	235,450,000 »
	Id. des Travaux publics	80,410,000 »	89,875,000 »	169,985,000 »
	Id. de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	»	845,800,000 »	845,800,000 »
	Id. des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	68,719,800 »	»	68,719,800 »
	Id. de la Guerre.	»	»	»
	Id. des Finances	5,296,730 77	»	5,296,730 77
	Id. des Affaires Économiques	»	1,008,418,640 »	1,008,418,640 »
	TOTAL DU TABLEAU XVI (DÉPENSES EXTRAORDINAIRES). . . . fr.	154,811,530 77	2,200,078,640 »	2,354,890,170 77

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
»	»	»	OVERDRACHT.	
»	»	»	Materieel	62
»	»	»	Gerechtskosten	63
»	»	»	Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade. (Onbepaald krediet.)	64
»	»	»	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.	
			OPSOMMING.	
230,000 »	5,880,000 »	6,110,000 »	Ministerie van Justitie.	
»	1,000,090,000 »	1,000,090,000 »	Id. van Binnenlandsche Zaken.	
»	»	»	Id. van Landbouw.	
26,437,000 »	300,000 »	26,937,000 »	Id. van Openbare Werken.	
»	6,190,000 »	6,190,000 »	Id. van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.	
14,727,500 »	»	14,727,500 »	Id. van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.	
13,207,000 »	»	13,207,000 »	Id. van Oorlog.	
350,000 »	»	350,000 »	Id. van Financiën.	
»	»	»	Id. van Staatshuishoudkundige Zaken.	
54,951,500 »	1,012,660,000 »	1,067,611,500 »	TOTAAL VAN TABEL XVI (BUITENGEWONE UITGAVEN).	

1906

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TABLEAU XVI

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.

La destination des crédits extraordinaires proposés pour l'exercice 1919 est indiquée clairement par les libellés des articles.

En général, ils sont demandés en vue des reconstructions et réparations rendues nécessaires ensuite des dévastations commises sur le domaine public et privé de l'État par l'ennemi, ou bien en vue de la reprise de travaux qui étaient entamés et que la guerre a interrompus.

Les observations particulières suivantes se rapportent à quelques crédits affectés à d'autres fins.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ART. 6. — *Camp d'internement* : 280,000 francs.
(Y compris 80,000 francs pour dépenses arriérées.)

Il s'agit du camp d'internement d'Adinkerke, où sont envoyés les individus que la Sûreté de l'État ne permet pas de laisser en liberté.

ART. 12. — *Office central belge pour les prisonniers de guerre* :
7,600,000 francs.
(Y compris 5,600,000 francs pour dépenses arriérées.)

Cet Office n'est pas une création nouvelle; il fonctionnait déjà au Havre.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ART. 16. — *Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre* : 6,090,000 francs.
(Y compris 90,000 francs pour dépenses arriérées.)

Ce crédit supportera les dépenses afférentes aux services et institutions sanitaires créés par le Gouvernement dans la zone non occupée du pays, ainsi qu'à l'étranger, dans l'intérêt des populations belges chassées des zones dévastées par l'ennemi ou éloignées de leurs foyers pour d'autres causes.

ART. 18. — Dépenses des provinces et des communes nécessitées par les événements de guerre dont la charge serait reprise par l'État : 1,000,000,000 de francs.

Crédit proposé en vue de l'application de l'article 1^{er}, litt. c, de la loi du 16 mars 1919 autorisant le Gouvernement à émettre des emprunts en Belgique et à l'étranger.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

ART. 19. — Reconstitution de l'agriculture. — Achat de bétail, engrais, semences, etc., pour les besoins immédiats de l'agriculture.

Crédit demandé :

Bétail	fr. 100,000,000 »
Engrais	40,000,000 »
Semences et plants	40,000,000 »
TOTAL.	fr. 180,000,000 »

Il s'agit ici d'animaux, d'engrais et de semences dont on craint que les cultivateurs ne puissent pas se pourvoir en quantité suffisante, par suite de l'interruption des relations commerciales, des difficultés de transport et d'autres circonstances résultant de la guerre. En attendant que cette crise soit passée, l'État, disposant de moyens d'action qui manquent aux particuliers, achète des animaux, des engrais et des semences qu'il revend ensuite, dans le plus court délai possible. De si courte durée que soit cette opération, elle ne peut se faire sans que l'État dispose de fonds considérables.

Il se peut évidemment que la récupération ne soit pas intégrale, car les grandes quantités jetées sur le marché pour la reconstitution rapide de l'agriculture peuvent provoquer la baisse sur certaines de ces marchandises. Mais il semble que l'État doive courir ce risque et que même les pertes, éventuellement, devraient être considérées comme de l'argent bien placé dans l'intérêt du prompt rétablissement d'une production agricole proportionnée aux besoins du pays.

Dans l'hypothèse de l'emploi total des 180 millions, la contre-partie prévue en recette au tableau des Voies et Moyens est évaluée très modérément à 130 millions (art. 72).

ART. 20. — *Subsides aux communes et aux wateringues dévastées par la guerre pour études et frais de projet, etc.* : 40,050,000 francs.

Les dégâts causés à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux wateringues ont été évalués grosso-modo à 60,000,000 de francs. Les dégâts par démolitions et explosions sont estimés à fr. 35,000,000 »

L'usure extraordinaire par suite de charroi de guerre et défaut d'entretien 25,000,000 »

TOTAL. fr. 60,000,000 »

On compte que le tiers de ces travaux pourra être exécuté cette année et, comme d'autre part, le coût des travaux est au moins doublé, le chiffre du crédit à prévoir monte à 40 millions de francs.

Le coût des travaux pourra éventuellement être récupéré sur les indemnités pour dommages de guerre à allouer aux communes et aux wateringues.

ART. 22. — *Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole.*
— *Travaux de nivellement et de reconstitution du sol. — Cultures dans les régions dévastées* : 15,000,000 de francs.

Les animaux, engrais, semences et machines dont l'achat est prévu à cet article sont destinés à être employés dans les exploitations agricoles des régions dévastées, qui seront reconstituées, soit directement par l'État, soit par des organismes ou des particuliers subsidiés par lui. Un avenir prochain nous apprendra lequel de ces deux modes de reconstitution devra être appliqué de préférence; la solution dépendra principalement de l'empressement que les intéressés mettront à agir par eux-mêmes.

Si l'État est amené à reconstituer directement une partie de la zone dévastée, il rentrera dans ses frais, soit par la vente des produits s'il conserve les exploitations jusqu'à ce qu'elles deviennent productives, soit par la cession des propriétés remises en valeur.

D'autre part, les subsides accordés à des collectivités ou à des particuliers qui se chargeront de la mise en valeur, auront en réalité le caractère d'avances, à récupérer lorsque les intéressés auront touché leurs indemnités de guerre, puisque celles-ci ont précisément pour but de procurer aux sinistrés les moyens de se relever.

Le crédit ne doit donc pas être considéré comme destiné à des subventions à fonds perdus, loin de là. Il faut cependant prévoir le cas où une certaine portion des capitaux engagés ne pourrait être récupérée, vu le caractère nécessairement aléatoire des entreprises dont il s'agit. C'est pourquoi la contre-partie prévue en recette au tableau des Voies et Moyens est évaluée à 12 millions (art. 72).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ART. 37. — *Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges : 3,900,000 francs.*

Le crédit est destiné à permettre à la Compagnie des installations maritimes de Bruges d'entreprendre les travaux indispensables pour la remise en état de ses installations.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DU RAVITAILLEMENT.**

ART. 42. — *a) Ravitaillement de la population civile de la Belgique ;
b) Subsides aux œuvres de secours.*

a) Un crédit de 644,000,000 de francs est nécessaire pour le ravitaillement de la population civile du pays pendant l'année 1919.

Il est destiné :

1° A concurrence de 200.000.000 de francs à des achats à faire directement par l'Etat pour approvisionner le pays en beurre, sucre, café, viande congelée, etc. Ces achats trouveront leur contre-partie dans le produit de la revente par l'intermédiaire des organismes de répartition ;

2° A la reprise par le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, dans un délai qu'on espère rapproché, des opérations de la « Commission for relief in Belgium ». Elles absorberont mensuellement :

Pour les achats de froment, environ.	fr.	50,000,000	»
Pour les achats de graisse et lard, environ.		24,000,000	»
ENSEMBLE.	fr.	74,000,000	»

En tablant sur les besoins de *six mois*, on estime à **444** millions de francs le crédit nécessaire.

b) Actuellement, la plus grande partie du produit des ventes du Comité National de Secours et d'Alimentation sert à assurer les divers services de secours établis en faveur des chômeurs, des familles des militaires, des enfants en bas-âge, des enfants des écoles, des réfugiés, des tuberculeux, des malades, etc. Une bonne part des crédits du Comité National est en outre absorbée par les stocks existant à Anvers ou en province, et par le fonds de roulement des organismes.

Il n'est pas possible de déterminer dès maintenant dans quelle mesure les secours resteront nécessaires. Il en est qui seront peu à peu reportés à d'autres départements, tels la rémunération militaire, les allocations aux familles d'officiers, les subsides aux œuvres de l'enfance, à la lutte contre la tuberculose, etc.

Il faut en tout cas prévoir les fonds nécessaires au maintien des secours en général pour les familles des sans-travail, pendant un temps difficile à fixer. Pour les six mois à venir, à dater du 1^{er} avril, afin de n'être pas pris au dépourvu, il est prudent de prévoir en tout une dépense de 200,000,000 de francs.

Les règles de la comptabilité s'opposent à ce que le paiement des indemnités allouées aux chômeurs ait lieu sur le produit des ventes à effectuer par le service du ravitaillement. Il faut dès lors prévoir spécialement au crédit de l'article 42 la somme ci-dessus de 200,000,000 de francs. Par contre, la recette sera portée au tableau des Voies et Moyens pour son entièreté, soit 644,000,000 de francs.

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.**

CHEMINS DE FER.

ART. 43 — Voies et Travaux (y compris les
dommages-intérêts pour inexécution de travaux) : 49,590,600 francs.

(Y compris 10,000,000 de francs pour dépenses arriérées.)

Ce crédit est affecté aux dépenses suivantes :

a) Travaux :

Bruxelles. — Aménagement des gares de l'agglomération.

Bruxelles-Midi. — Modifications aux lignes y aboutissant.

Remboursement des avances faites par la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles pour la construction d'un pont-rails à Cappelle-au-Bois et à Willebroeck.

Règlement de compte avec les entrepreneurs des travaux en cours en 1914.

Acquisition de terrains pour l'exécution de travaux divers.

15,000,000 »

A REPORTER. . . . fr. 15,000,000 »

REPORT. . . . fr. 18,000,000 »

b) *Travaux généraux :*

Travaux divers. — Appareils de sécurité. Matériel de voie (rails et accessoires). Ballast. Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance des travaux neufs (dessinateurs temporaires et surveillants). 45,000,000 »

c) *Construction de lignes nouvelles :*

Continuation des travaux en cours :

Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre (section de Denderleeuw à Gand-Saint-Pierre). Schaerbeek à Hal, y compris le tunnel du Cinquantenaire de la ligne de Watermael vers Schaerbeek par Etterbeek. Fexhe-le-haut-Clocher à Kinkempois et embranchements s'y raccordant. 40,000,000 »

d) *Établissement de doubles voies :*

Continuation des travaux de la ligne d'Athus à la Meuse.

Sections de :

Houyet à Gedinne ;
Bertrix à Gedinne, Bertrix à Bellefontaine ;
Virton St. Mard à Lamorteau ;
Virton à Bellefontaine. 5,000,000 »

Courbe de raccordement à Ottignies de la ligne du Luxembourg à celle de Wavre à Louvain.

e) *Domages-intérêts pour inexécution de travaux* 500,000 »

f) *Travaux décidés par le Gouvernement au Havre, et exécutés :*

Oissel :

1° Construction de 23 baraquements pour servir de logement aux ouvriers ;
2° Construction d'un bureau pour le service de la traction et du matériel ;
3° Construction d'un atelier central avec chaudronnerie ; 1,200,000 »
4° Construction d'un bâtiment à usage de tournerie ;
5° Fourniture par l'armée belge en campagne de 50 tonnes de ciment.

Il comprend en outre une somme de 2,890,600 »
nécessaire au remboursement de mandats d'avances du Trésor délivrés en 1914.

TOTAL DE L'ARTICLE . . . fr. 49,590,600 »

ART. 44. — Aménagement du quartier de la Putterie :
1,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné à continuer les avances à faire au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles.

**ART. 45. — Jonction directe, à Bruxelles, des parties Nord et Sud
du réseau des chemins de fer belges : 11,850,700 francs.**

Ce crédit comprend une somme de 5,000,000 de francs nécessaire pour faire face aux dépenses prévues pour 1919. Le surplus, 6,850,700 francs, est destiné au remboursement de mandats d'avances du Trésor délivrés en 1914.

ART. 46. — Traction et matériel : 3,000,000 de francs.

Outillage, appareillage au chauffage de voitures, etc.

ART. 47. — Services de l'électricité : 3,224,000 francs.

(Y compris 650,000 francs de dépenses arriérées.)

a) Installations d'éclairage électrique et de force motrice jusqu'aux moteurs inclusivement, dans les stations, ateliers, etc.	fr. 2,000,000 »
b) Moteurs et accessoires.	350,000 »
c) Aménagement d'un atelier de peinture et d'une salle d'attente à Quaregnon-Central — ligne de Mons à Boussu — prolongement de la ligne vicinale jusqu'à la place Léopold à Mons, etc. Modification de voitures motrices en vue de la fermeture des plates-formes, etc. .	224,000 »
d) Dépenses arriérées des exercices antérieurs . .	650,000 »
TOTAL DE L'ARTICLE fr.	3,224,000 »

ART. 48. — Services de la Marine : 3,601,000 francs.

(Y compris 77,500 francs pour dépenses arriérées.)

1° Construction d'un bateau à vapeur type « Police de la rade » pour le pilotage à Anvers. fr.	270,000 »
--	-----------

L'acquisition de cette unité est jugée nécessaire pour pouvoir exercer d'une façon complète, de jour et nuit, la

A REPORTER. . . . fr.	270,000 »
------------------------------	------------------

REPORT. . . . fr. 270,000 »

police de la navigation dans les passes navigables de l'Escaut et des rades d'Anvers et d'Austruweel et ce afin d'assurer toute liberté d'évolution aux grands vapeurs qui fréquentent le port d'Anvers.

2° *Un canot-moteur* fr. 100,000 »

pour permettre au commissariat maritime d'Anvers d'exercer une surveillance étroite sur l'Escaut en vue de la répression des vols qui se commettent à bord des navires.

Un crédit à affecter à cette construction a été voté en 1913.

D'autre part, un crédit est sollicité au Budget de 1919, section des dépenses exceptionnelles, pour la construction de deux vedettes destinées au même service.

3° *Bateaux garde-pêche et navire-école des mousles.* 332,000 »

Au Budget extraordinaire de 1913 était également prévue la partie de crédit destinée à l'acquisition de bateaux garde-pêche devant remplacer la « Ville-d'Anvers » et la « Ville d'Ostende ». Quant au navire-école des mousles, également à remplacer, une somme de 90,000 francs figurait au même Budget.

Le prix d'acquisition des trois navires, plus perfectionnés que les anciennes unités, est évalué à 1,200,000 francs.

Aux dépenses exceptionnelles figure le coût des bateaux à commander. Le crédit ci-dessus de 332,000 francs représente la plus-value des nouveaux bateaux sur les anciens.

4° *Bateaux transbordeurs pour le service de passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre.* 440,000 »

Le Budget extraordinaire de 1913 prévoyait un crédit destiné à la construction de bateaux de ce type.

5° *Vapeur pour le service des commissaires permanents de l'Escaut.* 300,000 »

Le bateau affecté actuellement à ce service est hors d'usage pour cause de vétusté.

La plus-value du nouveau vapeur sur celui à remplacer est de 300,000 francs.

A REPORTER. . . . fr. 1,412,000 »

REPORT. . . . fr. 1,412,000 »

Comme on l'a fait remarquer, bien que le remplacement de ce vapeur dépende du nouveau statut de l'Escaut à régler par la Conférence de la paix, on croit devoir, pour parer à toute éventualité, solliciter les crédits nécessaires à ce remplacement.

6° *Paquebots pour la ligne Ostende-Douvres :*

Remplacement du paquebot « Marie-Henriette » qui s'est perdu sur les côtes françaises en transportant des soldats belges blessés. Un crédit de 1,638,500 francs est inscrit au tableau de 1919 (Dépenses exceptionnelles).

Le coût de cette unité, qui sera du type moderne, étant évalué à 4,250,000 francs, une partie du complément, soit 2,411,500 francs, est sollicitée actuellement. fr. 2,411,500 »

Dépenses arriérées. 77,500 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . fr. 3,601,000 »

POSTES.

ART. 49. — *Administration des Postes* : 3,300,000 francs.

(Y compris 300,000 francs pour dépenses arriérées.)

Crédit nécessaire à l'acquisition d'immeubles, la construction et le parachèvement de nouveaux locaux, ainsi qu'au paiement des traitements et salaires des agents temporaires du service des bâtiments des postes, et à la confection de meubles spéciaux.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 50. — *Administration des Télégraphes et des Téléphones* :

7,881,000 francs.

(Y compris 3,700,000 francs pour dépenses arriérées.)

a) Locaux. Télégraphes et téléphones fr. 746,000 »

b) Réseaux téléphoniques. Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, reliement des abonnés, etc. 6,960,000 »

c) Transformation des réseaux téléphoniques. Établissement de réseaux souterrains 175,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . fr. 7,881,000 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 54. — *Exécution des conventions conclues entre l'État belge et S. M. l'Impératrice du Mexique, etc. : fr. 676,730.77.*

ART. 56. — *Augmentation de la part d'intervention de l'État dans le capital de la Société du Canal et des Installations Maritimes de Bruxelles : 2,200,000 francs.*

Ces articles représentent des reliquats de crédits votés avant la guerre et dont le délai de validité est expiré. Ils sont encore nécessaires pour satisfaire aux engagements contractés.

(576)